

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2020)
Heft: 2278

Artikel: Ces femmes invisibles mises en lumière par le coronavirus : un appel de médecins aux milieux économiques
Autor: Axelroud Buchmann, Danielle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

propos de cette initiative a passé sous silence une réalité avérée: cette somme de 3,3 milliards de francs correspond

tout juste au tiers du montant des achats que les Suisses font en euros dans les régions transfrontalières, ces archipels

avantageux où leur franc fort et leur niveau de vie supérieur représentent un double effet d'aubaine.

Ces femmes invisibles mises en lumière par le coronavirus

Un appel de médecins aux milieux économiques

Danielle Axelroud Buchmann - 19 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36228>

Deux médecins haut-valaisans, Natalie Urwyler et Simon Fluri, ont lancé un [appel urgent](#) aux milieux économiques pour leur demander de libérer les pères occupés dans des secteurs moins prioritaires afin que les mères travaillant dans le système de santé puissent assumer leurs responsabilités.

La fermeture des écoles met les parents dans une situation difficile, en particulier tous ceux dont le travail est crucial si l'on veut maîtriser la pandémie. Non seulement les médecins, le personnel soignant et des pharmacies, mais aussi toutes les personnes actives au sein du système de santé et des hôpitaux.

Or, dans le domaine de la santé humaine et de l'action sociale, les femmes représentent 78% du personnel, selon les statistiques fédérales. Dans le commerce de détail, ce chiffre est de 68%.

Tous ces gens qui travaillent et dont l'activité s'avère en ce moment si nécessaire sont en majorité des femmes, mères pour nombre d'entre elles. Les

écoles étant désormais fermées, qui va s'occuper des enfants? Plusieurs cantons (Vaud, Valais, Berne, Zurich) ont annoncé vouloir mettre en place des solutions de garde pour les cas d'urgence. Mais cela ne suffira peut-être pas. Les deux médecins haut-valaisans, soutenus par le directeur de l'Hôpital du Valais, Eric Bonvin, en appellent aux employeurs des entreprises dont l'activité n'est actuellement pas du domaine de l'approvisionnement de base: libérez les pères, pour qu'ils puissent prendre en charge les enfants et que leurs mères puissent assumer les tâches plus primordiales pour la santé de la population.

Il ne s'agit donc pas seulement des médecins et du personnel soignant. Mais aussi de toutes les petites mains qui nettoient, désinfectent, décontaminent, cuisinent. On peut d'ailleurs tenir le même raisonnement pour le commerce de détail alimentaire, indispensable pour assurer l'approvisionnement du pays.

En ces temps de crise, ces

personnes - donc, en majorité des femmes - deviennent enfin visibles.

Apparemment pas pour le Conseil fédéral: dans sa [conférence de presse du 16 mars](#), il a précisé la teneur des nouvelles mesures nationales prises et applicables dans tous les cantons, sans faire la moindre mention de la question du genre. Pourtant, dans une telle situation de crise, la répartition des tâches entre les femmes et les hommes est décisive.

Le Conseil fédéral a par exemple bien spécifié que 90% des soldats faisant partie des cinq compagnies sanitaires ou des quatre bataillons hospitaliers qui vont être appelés prochainement ne travaillent pas dans le système de santé. L'idée: ne pas priver la société civile de personnel soignant qualifié pour les remettre à disposition via l'armée. Mais quelle proportion d'entre eux sont des pères ou des mères? Et qu'advient-il des enfants? Et si les conjoints, eux, font partie du personnel soignant ou auxiliaire?

Ces femmes dont le rôle est aujourd'hui si important, n'étaient pas visibles non plus en 2018, lorsque le Conseil fédéral a rejeté l'initiative populaire «[Pour des soins infirmiers forts](#)» sans lui opposer de contre-projet. Cette initiative, portée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers (Asi), vise à garantir un nombre suffisant d'infirmiers et d'infirmières diplômées. Elle veut rendre cette profession plus attrayante pour les jeunes et revendique un élargissement des tâches dévolues aux infirmiers et infirmières, de meilleures conditions de travail, une rémunération appropriée et des possibilités

de développement professionnel. Apparemment, améliorer les conditions de travail du personnel soignant – en majorité féminin – n'entraîne pas en 2018 dans les priorités du Conseil fédéral.

Ce thème n'a pas convaincu le Conseil national non plus, puisqu'il a également rejeté cette initiative, au profit d'un [contre-projet](#) qui ne dit rien d'une amélioration des conditions de travail du personnel infirmier. Contre-projet qui lui-même [n'a pas trouvé grâce](#) devant la commission de la santé du Conseil des Etats en février dernier. Espérons que nos sénateurs auront pris

conscience de l'importance du sujet lorsqu'ils pourront reprendre leurs travaux...

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans le [programme de législature](#) 2019-2023 publié en janvier dernier (objectif 8, p. 71-72). Il s'agit d'un thème typiquement transversal, qui devrait être pris en compte de manière systématique dans chaque *Message* du Conseil fédéral et dans tout débat parlementaire ainsi que, bien entendu, lors de la mise en place de mesures aussi drastiques que celles qui viennent d'être promulguées. Un réflexe qui n'est visiblement pas encore acquis.

Un grand acteur, dessinateur et animateur culturel oublié

Françoise Coursaget, «François Roulet. L'art en passant. 1931-1979», Lausanne, L'Age d'Homme, 2020, 181 pages

Pierre Jeanneret - 22 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36237>

Qui se souvient de François Roulet, décédé en 1979? Il n'a malheureusement laissé que peu de traces. Celles-ci se trouvent dans ses archives déposées au Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'entre les mains de sa famille. Le [livre](#) de Françoise Coursaget, qui témoigne d'une profonde empathie avec le personnage, s'attache à la vie et aux diverses facettes de son œuvre, qui fut surtout celle d'un éducateur populaire et d'un passeur culturel.

François Roulet est né en 1931 au Locle. Ce lieu n'est pas indifférent: la cité des Montagnes neuchâteloises a cultivé des valeurs de cohésion et de solidarité. Les idées anarchistes, de tendance proudhonienne, y furent vivantes. L'hostilité envers toutes les hiérarchies y a été confortée par l'Eglise libre indépendante, à laquelle appartenait sa famille. Il faut y ajouter le goût du travail, en particulier du travail collectif. Autant de valeurs dont

François Roulet fut imprégné dès son enfance.

S'ajoute à cela la paralysie infantile qui le laissa handicapé au niveau de la hanche, ce qui entraîna pendant toute sa vie une claudication marquée. Il dut sublimer ce handicap, y compris comme acteur, usant de lui pour mieux définir un personnage, comme ce sera le cas dans son interprétation du juge dans *La Cruche cassée* de Heinrich von Kleist. Par ailleurs, dans sa seconde activité qui fut le dessin, on